

# **SDM Informations**

*Bulletin édité par l'association*  
**Sauvegarde des Mesnuls**



Cliché Michel Tayals

## *L'éditorial*

*La SDM ne pouvait pas ne pas parler de l'église Saint Eloi qui a bénéficié en 2008 d'un important programme de restauration. L'église Saint Eloi fait partie de notre patrimoine au même titre que le château ou l'allée des tilleuls. C'est pourquoi elle fait l'objet d'un article en page 3. Ce programme a pu être mené à bien car il a mobilisé les élus, les collectivités territoriales (commune, département, région), les administrations, mais aussi les associations et les bonnes volontés. Aujourd'hui, l'église Saint Eloi offre un lieu de rencontres ouvert à tous dans un cadre privilégié.*

*Mais le patrimoine des Mesnuls ne s'arrête pas intra-muros. Les espaces naturels en font aussi partie. Si le classement en forêt de protection du massif de Rambouillet a apporté une protection supplémentaire aux espaces boisés, qu'en est-il des autres (voir articles en page 4) :*

- *le niveau de la nappe phréatique n'a jamais été aussi bas et les mesures qui sont prises ont plus un caractère correctif que préventif ;*
- *le projet d'extension du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse est devenu un tel imbroglio qu'une « chatte n'y retrouverait pas ses petits » ;*
- *le projet de liaison routière Mantes - Saint Quentin en Yvelines risque d'entraîner la suppression de dizaines d'hectares de bonne terre agricole alors que, par exemple, la France est obligée d'importer des produits issus de l'Agriculture Biologique.*

*Bien sûr des initiatives locales existent pour préserver ce patrimoine, comme par exemple les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui font l'objet d'un article en page 3, mais elles risquent d'être insuffisantes en regard des enjeux. Je ne suis pas sûr de trouver la même mobilisation des élus, des collectivités territoriales et des administrations pour protéger notre patrimoine naturel, et donc notre environnement. Les premiers à se mobiliser sont souvent les particuliers et les associations et l'exemple du poste Bagot montre qu'un projet est toujours perfectible. Les bonnes questions à se poser sont : pour quoi faire, quel est le besoin, existe-t-il une solution alternative ?*

**Francis Dazin**  
**Président de la SDM**

**Novembre 2009**

# La vie de l'Association

## Rencontres

La SDM était représentée à la réunion d'information publique organisée par Jean-Frédéric Poisson à la Mairie des Mesnuls le 17 septembre dans le cadre de la campagne des élections législatives partielles. Cette réunion a été l'occasion d'aborder des sujets sur l'avenir du territoire comme l'urbanisation, les transports... Sur ce dernier point, Jean-Frédéric Poisson a pu constater de visu les problèmes de circulation aux Mesnuls quand deux camions semi-remorques ont essayé de se croiser devant la Mairie.



La SDM était présente lors des Conseils Municipaux des 19 juin et 25 septembre qui ont abordé entre autres des dossiers liés à l'environnement comme les économies d'énergie qui peuvent être réalisées en matière d'éclairage public, les problèmes liés à la traversée de la RD191 dans le cadre du projet de Voie Verte, le projet d'aménagement d'une liaison entre le Parc et l'Eglise, le déclassement de la RD191 des Routes à Grande Circulation (voir article en page 4)



## Courriers

La SDM a envoyé un courrier au Maire et aux membres de la Commission Environnement / Communication pour attirer leur attention sur les difficultés d'accès à la villa gallo-romaine de la Millière : l'accès « par le bas » à partir du chemin de la Basse Boissière n'est pas ouvert au public et l'accès « par le haut » à travers le Bois de Mareil n'est pas praticable.

Rappelons que la villa gallo-romaine de la Millière constitue un important jalon dans l'histoire de l'art architectural et décoratif de l'époque gallo-romaine. Elle fut découverte en 1964 par François Zuber et son association l'AVGRM (Association de la Villa Gallo-Romaine de la Millière).

## Conférence sur le Patrimoine

La SDM a mis à disposition ses archives pour une conférence sur le Patrimoine organisée le 14 mai par l'association de Plaisir « Lecture et Dialogue » et animée par Marc Rémond. A cette occasion, une documentation sur la Villa Gallo-Romaine de la Millière a été distribuée aux participants. Ceux-ci se sont ensuite rendus sur le site de la Villa où ils ont pu constater les difficultés d'accès et l'état d'abandon de celle-ci.



## Promenade-découverte



Plusieurs Mesnulois ont participé le 14 juin à la promenade-découverte organisée par l'association JADE (Jonction des Associations de Défense de l'Environnement) et les associations locales de défense de l'environnement, en collaboration avec l'APSAD (Association pour la Promotion du Site Archéologique de Diodurum) A partir de la place de l'Eglise, nous avons cheminé jusqu'à Bazoches-sur-Guyonne où nous avons visité la maison de Jean Monnet puis nous avons marché à travers bois et clairières jusqu'au Tremblay-sur-Mauldre où nous avons emprunté la voie romaine pour arriver à la ferme d'Ithe dite « la ferme brûlée » où nous attendait un apéritif romain offert par JADE. Après la pause pique-nique, une présentation historique et archéologique des lieux, cités dans « les itinéraires d'Antonin » a été faite par les membres de l'APSAD et Olivier Blin, archéologue en chef en charge du site.

## Forum des Associations

Le Forum des Associations du 5 septembre a été l'occasion de rencontrer de nombreux Mesnulois et certains de leurs élus pour aborder des sujets aussi variés que l'amélioration de la voirie, les chemins et les sentes, le projet d'axe nord-sud...

## Journées du Patrimoine

Environ 900 personnes (soit moitié moins que l'année dernière) ont visité le château des Mesnuls lors des Journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre. A cette occasion, la SDM a projeté dans un des salons du château la vidéo-découverte « Le château des Mesnuls d'hier à aujourd'hui ». Les visiteurs sont repartis avec une documentation sur le blason des Médicis exposé en haut de l'escalier d'honneur et l'histoire du cloître qui fut un temps installé dans le parc du château.

Pour contacter la SDM : boîte aux lettres des Associations près de la Mairie ou [f.dazin@sdm-lesmesnuls.com](mailto:f.dazin@sdm-lesmesnuls.com)

# Notre Patrimoine

## L'Église Saint Eloi

Construite à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, l'église des Mesnuls fut agrandie ultérieurement du côté de l'entrée. Elle se compose d'une nef unique, voûtée en berceau sur six travées, d'un chevet à trois pans et d'un clocher carré sur le flanc sud. L'église est dédiée à Saint Eloi, saint patron des orfèvres et des forgerons. Le premier curé connu de l'église est un chapelain nommé Marie, mentionné dans un texte de 1556. Les fonds baptismaux et la chapelle de la Vierge, situés de part et d'autre de l'entrée de l'église, ainsi que la rosace de l'entrée, datent de 1859. La tribune en bois et le tableau représentant la Fuite en Egypte ont été offerts en 1925 par Pierre Guerlain, futur maire.



L'église dans les années 50

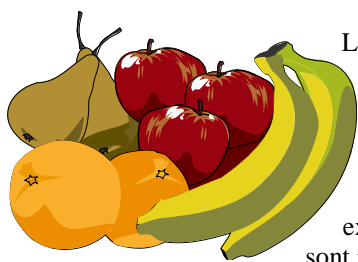
En 2008, l'intérieur de l'église a fait l'objet d'une restauration complète dont entre autres :

- l'aménagement et la réfection du chœur : destruction de l'ancienne estrade, rehaussement du sol refait et carrelé avec un carrelage de tomettes à l'ancienne s'inspirant des motifs du carrelage de la nef ;
- déplacement de l'autel : à l'origine, l'autel était placé à environ 50 cm du mur du fond du chœur, l'officiant tournant le dos aux fidèles. A la suite de la réforme liturgique du concile Vatican II, dans le courant des années 60, un autel en bois avait été installé en avant. Les travaux ont permis d'avancer l'autel de 80 cm environ afin que l'officiant puisse célébrer la messe en étant face aux fidèles ;
- découverte de rosaces : l'enlèvement des boiseries du XIX<sup>ème</sup> siècle qui couvraient les murs du chœur a permis de découvrir deux rosaces en plâtre, ornées chacune de deux palmes. Les travaux ont permis leur remise en état et leur mise en valeur : elles ont été peintes en ocre rehaussé d'or et encadrées de pilastres en plâtre qui rappellent les moulures du retable central ;
- restauration du retable : les boiseries qui encadrent le tableau de "La fuite en Egypte" ont été décapées et repeintes dans une tonalité plus claire. Le tabernacle qui était situé auparavant sur l'autel du fond a été encastré dans le mur du fond du chœur, en dessous du tableau, et encadré d'une boiserie s'harmonisant avec celles du retable initial ;
- réfection totale de la voûte : au XIX<sup>ème</sup> siècle, la voûte en bois avait été recouverte de plâtre et peinte. Ce revêtement était en mauvais état à la suite de fuites et menaçait de tomber. La voûte en bois apparent a été intégralement refaite en chêne cérusé et les poutres repeintes pour s'harmoniser avec la voûte. Cette innovation améliore notablement l'acoustique de l'église ;
- inscriptions dans les combles : les travaux ont été l'occasion de re-découvrir des inscriptions gravées sur les poutres de la charpente dont certaines réalisées par un réfugié en 1944 ;
- restauration du revêtement des murs : derrière les boiseries du XIX<sup>ème</sup> les murs étaient très humides, les boiseries ont été déposées et un nouveau crépis enduit les murs. En parties basses, de nouvelles boiseries plus basses peintes en tonalité plus claire, ont été installées.

L'église Saint Eloi restaurée est maintenant plus claire, les vitraux nettoyés et rénovés la rendent plus lumineuse et l'harmonie de ses volumes intérieurs est mieux mise en valeur. Elle est ouverte tous les jours de 9h à 17h. Un temps de prière a lieu tous les jeudis à 18h.

Pour plus d'informations : Association Saint Eloi. (Agathe Meunier du Houssoy 06.87.24.05.24 et [ass.steloi@gmail.com](mailto:ass.steloi@gmail.com))

## Les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)



Les AMAP - Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne - sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance. Ensemble, ils définissent la diversité et la quantité de denrées à produire pour la saison. Ces denrées peuvent être aussi bien des fruits, des légumes, des oeufs, du fromage, de la viande... Pendant la saison, et ce de manière périodique (par exemple une fois par semaine), le producteur met les produits frais (par exemple les fruits et légumes sont récoltés le matin même de la distribution) à disposition des partenaires qui constituent leur panier. Le contenu de ce dernier dépend des produits arrivés à maturité. Le prix du panier est fixé de manière équitable : il permet au producteur de couvrir ses frais de production et de dégager un revenu décent, tout en étant abordable par le consommateur.

Il est en général proche de celui d'un panier composé de la même manière en grande surface, tout en ayant une qualité nutritionnelle et gustative supérieure (dégagé du soucis de rendement et de vente, le producteur recherche la satisfaction des consommateurs en privilégiant les variétés végétales -ou races animales- de terroir ou anciennes reconnues pour leur qualité gustative).

Un tel prix est rendu possible du fait de l'absence de gâchis au niveau des produits, de l'absence d'intermédiaires entre le producteur et les consommateurs, et d'un emballage minimum voir absent. En achetant leur part de production à l'avance, les consommateurs garantissent un revenu au paysan. L'AMAP participe ainsi au maintien d'une agriculture de proximité et à la gestion de la pression foncière.

Quant au lieu de distribution, il peut s'agir soit de la ferme elle-même si les partenaires de l'AMAP vivent dans un périmètre proche de celle-ci, soit d'un point de chute situé en agglomération (salle des fêtes, magasin d'alimentation, place de village,...).

Pour connaître l'AMAP la plus proche de chez vous : [www.reseau-amap.org](http://www.reseau-amap.org)

# Notre Environnement

## Propositions d'améliorations de la voirie

Un habitant de la rue des Essarts, soutenu par d'autres usagers, a envoyé au Maire un dossier pour améliorer la sécurité des biens et des personnes lors du franchissement des ralentisseurs situés rue des Essarts (voir photo ci-contre). Ce projet propose :

- la réalisation d'une bande de roulage plate de longueur compatible avec l'empattement des véhicules, neufs ou anciens, et l'adoucissement de la pente d'accès,
- l'aménagement d'un passage piétonnier sur un seul coté associé au caniveau cimenté après suppression de la bordure haute, remplacée par une pente de raccordement goudronnée,
- la matérialisation de la bordure restante après adoucissement des arêtes frontales et la pose d'un panneau de signalement.

La préoccupation de ces riverains pour la sécurité rejoint celle des riverains de la rue Neuve face aux projets d'aménagement en cours ou à venir.



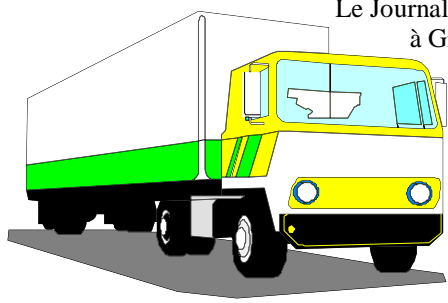
## Route Départementale 191

Le Journal Officiel du 5 juin 2009 a publié le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des Routes à Grande Circulation : la Route Départementale n° 191 ne figure plus dans cette liste. Ce

déclassement fait suite à l'avis émis par le Conseil Général des Yvelines le 23 mars 2007. Il devrait permettre aux communes concernées de prendre des mesures pour améliorer les conditions de circulation comme par exemples la création d'une zone 30 dans la traversée de l'agglomération, l'interdiction de circulation des poids lourds la nuit, l'interdiction de circulation totale des poids lourds de 32 tonnes et plus, en concertation avec les autres communes. Rappelons que le trafic moyen journalier observé en 2006 sur notre tronçon est d'environ 235 poids lourds.

Lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2009, un élu a exprimé le souhait d'engager une

réflexion sur les tenants et aboutissants de ce déclassement.



## Projet d'extension des Tout Petits

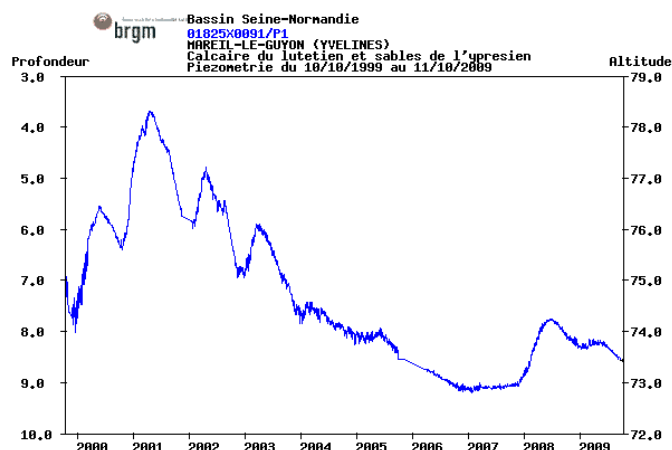
En attente de la présentation de l'étude d'impact engagée relativement à la demande de permis de construire d'une MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) déposée le 12/06/09.

## Niveau de la nappe phréatique

La courbe ci-contre représente le niveau de la nappe phréatique mesurée à Mareil-le-Guyon sur les 10 dernières années. La tendance générale à la baisse depuis 2003 est stabilisée depuis la fin de l'année 2008. Les prévisions sur ce point montrent que le niveau va continuer à baisser pendant les prochains mois, quelle que soit l'importance des précipitations. La nappe a franchi le seuil de crise.

Un arrêté préfectoral en date du 13/10/09 a placé Les Mesnuls en situation d'alerte pour tous les prélèvements d'eau brute et en situation de vigilance pour la consommation d'eau potable du réseau public. Ces situations se traduisent par des mesures de restrictions en termes de prélèvements (travaux d'urgence uniquement) et de consommation (lavage des voitures, arrosage des jardins)

Remarque : ces mesures ont pris fin le 31/10/09 et ne s'appliquaient pas aux utilisations à partir d'eau pluviale récupérée.



## Projet d'extension du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Au mois de mai dernier, l'avant-projet de charte élaboré avec les 62 communes (dont les Mesnuls) issues du premier périmètre du Parc voté par la Région en 2007 a été envoyé à la Région. Les 14 communes rajoutées par la Région le 20 novembre 2008 à ce périmètre n'ont pas été invitées à participer au processus d'élaboration déjà trop avancé. L'épineuse question du périmètre du Parc à 62 ou 76 communes, avec pour conséquences de nouvelles études et de nouvelles concertations si le périmètre à 76 communes est confirmé, a toutes les chances de rendre impossible l'achèvement du processus de concertation et d'enquête publique afin que la charte rentre en application le 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme prévu. Nous devons donc nous préparer à ce que la charte ne puisse pas entrer en application dans les délais, ce qui ferait perdre son classement au Parc et retarder d'autant l'entrée de notre commune dans celui-ci.

## Projet de liaison routière Mantes - Saint Quentin en Yvelines

Le Conseil Général des Yvelines a mandaté un cabinet extérieur pour réaliser une étude de pré-concertation. Pendant plusieurs mois, ce cabinet a rencontré des élus, des agriculteurs, des associations. Les résultats ont été présentés les 5 et 6 novembre aux élus, aux agriculteurs... mais pas aux associations. La SDM est donc dans l'incapacité de vous informer sur cette étude de « pré-concertation »